

EHP 95

DEMARCHES

Pour toute première demande auprès du dispositif, un dossier doit être constitué et adressé par mail à :

ehp-95@ac-versailles.fr

Comment constituer le dossier?

En remplissant le formulaire disponible en ligne:

www.ac-versailles.fr/ehp95



QUI CONTACTER ?

Psychologue EN

Chargée de mission départementale en faveur des EHP

DSDEN 95
16 rue des gémeaux
95800 Cergy

Tél. : 01 79 81 20 23

ehp-95@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/dsden95



Vous êtes parent ou enseignant d'un enfant diagnostiqué ou en questionnement concernant le haut potentiel ?

Un dispositif départemental est mis en place dans le Val- d'Oise.

Son objectif est de favoriser l'épanouissement scolaire des élèves à haut potentiel





A QUI S'ADRESSE T'IL ?

Le dispositif agit en faveur des élèves du primaire et du secondaire déjà identifiés «Enfants à Haut Potentiel » ou pour qui la question se pose, et qui rencontrent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage scolaire.

QUE PROPOSE LE GROUPE DÉPARTEMENTAL ?

- Des actions en direction des équipes enseignantes et des élèves.
- Des conseils aux parents.

COMMENT ?

⇒ En aidant les équipes pédagogiques :

- A comprendre le fonctionnement spécifique de l'élève.
- A aménager les apprentissages en fonction des particularités de votre enfant.
- A gérer la différenciation au sein d'un groupe classe, d'un établissement.

⇒ En étudiant la situation de l'élève en réunion de pilotage afin de trouver des solutions adaptées et suivre.



QUAND S'ADRESSER AU GROUPE DÉPARTEMENTAL ?

- Lorsque les actions menées localement n'ont pas abouti à une amélioration des conditions de scolarisation.
- Lorsque les dispositifs scolaires ne sont pas suffisamment adaptés à la situation.
- Lorsque le partenariat école/famille nécessite une médiation extérieure à l'établissement.

